

CI Com

*Compagnie Internationale
pour la Communication*

Rapport annuel de l'exercice 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION***Echéance des mandats***

Charles PERRET Exercice 2006
Président

Claude CHABANEL Exercice 2007
Membre

Michel FAVRE Exercice 2006
Membre

ORGANE DE REVISION

Deloitte SA – Meyrin

SIEGE DE LA SOCIETE

11 Rue de Candolle CH 1205 Genève
Tél +41(0)22 819 08 00 - Fax +41(0)22 819 08 01
Site www.cicomsa.com
E-mail info@cicomsa.ch

CAPITAL-ACTIONS CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10.- nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20.- nominal

***Rapport du conseil d'administration
pour l'exercice 2005***

PRÉAMBULE

En 2005, CI Com SA a poursuivi sa politique de désinvestissement et d'amélioration de son état financier. Aucune nouvelle participation n'a été acquise et CI Com SA (société financière de participations) ne possède aujourd'hui plus que 2 participations, à savoir : J. BERTOLA SA (Ferney-Voltaire/France) et CC MANAGEMENT SA (Cheseaux-s/Lausanne) VD.

La première est active dans le commissionnement en douane et le trafic de transit alors que la seconde possède un parc immobilier.

Pour la première fois, la société présente ses comptes aux normes IFRS, ce qui a impliqué un investissement considérable pour atteindre cet objectif. Le but est naturellement d'assurer et d'augmenter de manière sensible la transparence et la volonté de la société de se présenter à ses investisseurs sous un jour clair et potentiellement dynamique. Ce rapport de gestion sera présenté par le conseil d'administration à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

En 2005, CI Com SA a poursuivi sa politique de désinvestissement et d'amélioration de son état financier. Aucune nouvelle participation n'a été acquise et CI Com SA (société financière de participations) ne possède aujourd'hui plus que 2 participations. L'exercice 2005 s'est en effet caractérisé par la vente de la société Horizon Tertiary Learning Pte Ltd (100%).

CC Management SA (100%)

Il est rappelé que cette société, anciennement INTERVILLES SA, ne possède aujourd'hui que des immeubles de rendement, à Cheseaux (VD) ainsi qu'à Bâle. La progression des surfaces louées s'est poursuivie durant l'exercice 2005. La vente de produits carburants Diesel a été active durant 2 mois environ dans la première partie de l'exercice. Elle a été abandonnée depuis.

Joseph Bertola SA (81 %)

L'exercice se solde par une perte de 29'861 Euros (CHF 46'904). Il est nécessaire de souligner que cette perte exceptionnelle provient d'un amortissement particulièrement important effectué sur la seule participation que Joseph Bertola SA possédait pour ses activités de logistique. Un client de cette dernière s'est montré défaillant et la créance n'a, à ce jour, pas pu être récupérée. L'activité d'exploitation par ailleurs se porte bien et les résultats du début 2006 indiquent à l'évidence une augmentation espérée du résultat pour l'exercice en cours.

Horizon Tertiary Learning PTE LTD (100%)

La société CI Com SA détenait la société Horizon Tertiary Learning LTD. Cette participation a été vendue dans le courant de l'exercice. Cette opération était effectuée dans le but de réaliser un gain substantiel à court terme lors de la revente des parts de la société Horizon. L'objectif a été atteint avec la réalisation d'un bénéfice de CHF 29'580 lors de la cession en 2005.

CORPORATE GOVERNANCE

Sommaire

1. Structure du groupe et actionnariat
2. Structure du capital
3. Conseil d'administration
4. Direction générale
5. Rémunérations, participations et prêts
6. Droits de participation des actionnaires
7. Prises de contrôle et mesures de défense
8. Organe de révision
9. Politique d'information

La numérotation se réfère à la « Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance » émise par la Bourse SWX, et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

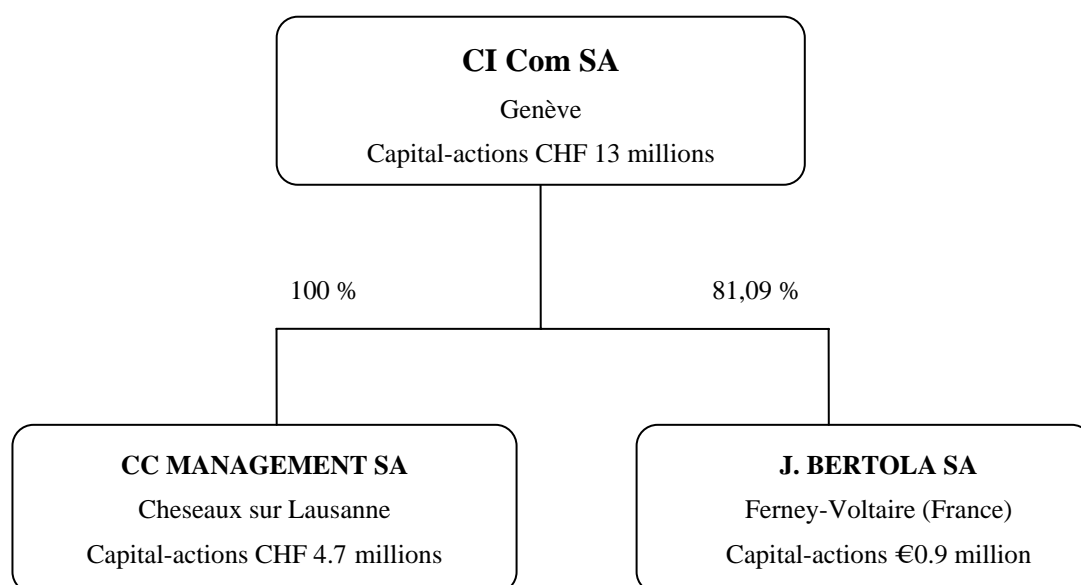
1. Structure du groupe et actionariat

1.1 Structure du groupe

CI Com SA dont le siège est en Suisse, à Genève, rue de Candolle 11, est cotée à la Bourse Suisse (SWX) de Zürich. Sa capitalisation boursière est de CHF 2.9 Millions (au 31.12.2005) (No valeur ISIN CH 0001625810).

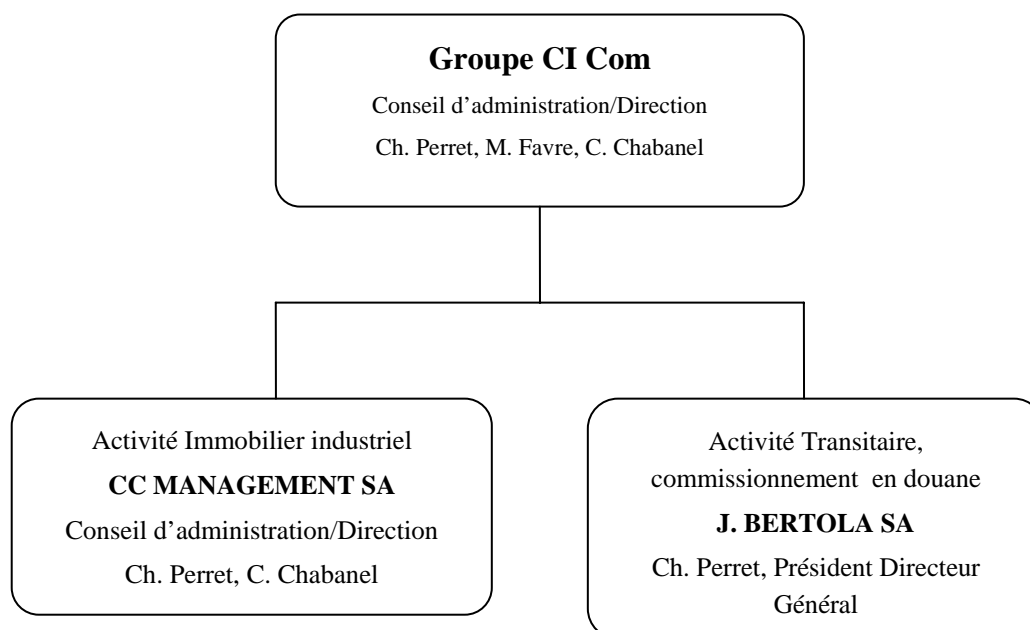
CI Com SA dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est actuellement une société financière de participations sans activité opérationnelle.

CI Com SA détient le 100% du capital-actions de la société CC Management SA et 81.09% de la société Joseph Bertola SA.



Structure opérationnelle du groupe

CC Management SA, dont le siège est à Cheseaux-sur-Lausanne, est active dans le domaine de l'immobilier industriel alors que Joseph Bertola SA, dont le siège est à Ferney-Voltaire, est active dans les opérations de transitaire et de commissionnement en douane.



Le groupe CI Com emploie au total 25 personnes.

1.1.1 Seule, CI Com SA est cotée en bourse.

1.1.2 CC Management SA et Joseph Bertola SA font partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2005. Concernant Joseph Bertola SA voir note 25.

1.2 Actionnaires importants

Voir point 2.1 ci-après

1.3 Participations croisées

CI Com SA n'a pas de participations croisées.

Pour mémoire, il est rappelé que CI Com SA détient 4'785 actions de Joseph Bertola SA, représentant le 81.09% du capital-actions de cette société. A la note 18, il est précisé que 4'385 actions de Joseph Bertola SA, représentant le 74.32% du capital-actions de cette société, ont été mises en gage à titre de nantissement au profit des cédants. Un litige existe toutefois entre ceux-ci et CI Com SA sur le solde du prix d'acquisition (voir note 18).

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10.- nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20.- nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10.-	570'000	Non cotées	Newer SA (Mr Ch.Perret est l'unique actionnaire) Mr M. Favre Mr C. Chabanel Voir détails point 5.5 ci-dessous
Porteurs	CHF 20.-	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Ainsi, les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

2.2 Capital autorisé et conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Un capital autorisé a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2004 à CHF 1.3 Millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives liées d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, à droit de vote privilégié

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Validité : jusqu'au 29 juin 2006.

Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

Le conseil d'administration peut supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour de justes motifs, notamment si les actions sont émises en relation avec l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations. Les actions pour lesquelles le droit de souscription est accordé sans toutefois être exercé sont à la disposition du conseil d'administration, qui les utilise dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration fixe le prix d'émission des nouvelles actions, la manière de les libérer ainsi que les conditions de l'exercice du droit préférentiel de souscription.

2.2.2 Capital conditionnel

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 Millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, à droit de vote privilégié ;

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Ce capital conditionnel est intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectue par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Ces options ont été réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration en date du 15 janvier 2004. A ce jour, aucune option n'a été exercée.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts (voir extrait de l'article 7 des statuts au point 2.6 ci-dessous).

Au 31.12.2005 aucune augmentation de capital n'a été effectuée (voir point 5.6 ci-après).

2.3 Modification du capital

Les modifications du capital et des réserves intervenues au cours des exercices 2005 et 2004 figurent dans le tableau de variation des fonds propres consolidés en page 37 du présent rapport annuel. Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2003 figurent en page 22 du rapport annuel 2004, qui peut être consulté sur le site internet de la Société sous la section « Rapport de gestion ».

2.4 Actions et bons de participations

et

2.5 Bons de jouissance

Actions : voir point 2.1 ci-dessus

Il n'y a ni bons de participation, ni bons de jouissance.

Répartition du bénéfice et Dividende

Article 34 des statuts

« Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées. »

Article 35 des statuts

« Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société »

2.6 Restrictions de transfert et inscriptions des « Nominees »

Article 7 des statuts

« ... Tout transfert d'actions nominatives, en propriété ou en usufruit, à quelque titre et à quelque personne que ce soit, est subordonné à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al.4 et 685c al.2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.... ».

Inscription des « Nominees » : Article 8 des statuts (voir point 6.5 ci-dessous)

Les statuts ne retiennent aucune dérogation aux clauses énoncées ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et options

CI Com SA n'a pas émis d'emprunts convertibles.

Concernant les options, voir le point 2.2.2 ci-dessus.

3. Conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration se réunit normalement une fois par trimestre.

En 2005, le conseil s'est réuni 5 fois pour des séances d'une durée approximative de 2 heures.

3.1 Membres du conseil d'administration

et

3.2 Autres activités de groupement d'intérêts

Nom	Année de Naissance	Nationalité	Date du 1 ^{er} mandat	Terme du mandat	Tâches au C.A.
Charles Perret	1942	Suisse	1999	2006	Président
Michel Favre	1937	Suisse	1996	2006	Administrateur
Claude Chabanel	1946	Suisse	1999	2007	Administrateur

Charles PERRET

Après un diplôme d'ingénieur en électrotechnique et en organisation industrielle, Charles Perret a terminé sa formation par une licence en sciences économiques.

Après plusieurs expériences dans des entreprises industrielles, Charles Perret a dirigé une société d'investissements dans les secteurs industriels, notamment dans le domaine de l'horlogerie, de l'électronique et des travaux publics.

Au cours de sa carrière, Charles Perret a été membre de nombreux conseils d'administration (tels que LEM Holding SA, Rémy Martin SA, Piasio SA, SAPA SA) et siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

- * SAPA SA, Président du Conseil d'administration
- * SI Luserna Tour E SA, Administrateur
- * Newer SA, Administrateur

Michel FAVRE

Michel Favre, membre de la Chambre Fiduciaire Suisse, est expert-comptable. Au cours de sa carrière professionnelle, il est intervenu en qualité de réviseur auprès de nombreuses grandes entreprises.

Michel Favre est Administrateur et Président de la Fiduciaire Edmond Favre SA, fiduciaire dont les activités englobent notamment les domaines de la gestion comptable, de la révision des comptes et du conseil fiscal.

Outre ses fonctions de Président de l'Aéro-Club de Genève, de la Fondation de la Pallanterie et de Conseiller Municipal de la Commune de Collonge-Bellerive, Michel Favre est notamment administrateur des sociétés suivantes :

- * Plazatour SA
- * Plaza Investment SA
- * Dorga SA
- * Arn, Wutrich et Frigerio SA
- * Mondialmoquette SA

Claude CHABANEL

Claude Chabanel est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lausanne et d'un MBA de l'IMD.

Au cours de sa carrière professionnelle, Claude Chabanel a occupé des postes de Direction, tant au niveau suisse qu'international au sein de plusieurs entreprises, dont Nestlé SA. Ainsi de 1984 à 1988 il a été Directeur au sein d'ABB Sécheron SA, puis, jusqu'en 1998, CEO de Sécheron SA et de Sécheron Holding SA. De 1999 à 2003, il a occupé le poste de CEO du Groupe CVE-Romande Energie SA. Au cours de cette même période, il fut notamment Vice-président d'EOS (Energie Ouest Suisse) et Président de Grande Dixence SA.

Depuis 2004, Claude Chabanel est partenaire d'une société de conseil dans le domaine de la stratégie d'entreprise et de management ad intérim, et a occupé plusieurs postes de CEO ad intérim. De plus, il siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

- * Swortec SA, membre du Conseil d'administration
- * VS Consulting SA, Président du Conseil d'administration
- * Fondation Suisse pour les Cyberthèses, membre du conseil de la fondation

3.3 Interdépendances

Il n'y a pas de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat**3.4.1 Article 21 des statuts**

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Ils sont indéfiniment rééligibles. »

3.4.2 Voir tableau au point 3.2 ci-dessus

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du CA

Article 22 des statuts

« En cas de pluralité de membres, le conseil désigne son président, cas échéant son vice-président, et un secrétaire, lequel peut être pris hors conseil d'administration ».

Voir tableau au point 3.2 ci-dessus.

Article 23 des statuts

« Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du conseil.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises à la majorité des voix des membres du conseil, en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, pour autant que la proposition ait été soumise à tous les membres.

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation. »

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration délègue deux de ses membres au sein des conseils d'administration des sociétés du groupe, à savoir CC Management SA et J. Bertola SA. Ceux-ci informent le conseil d'administration de CI Com SA de l'évolution des affaires de ses filiales ; ces communiqués sont transmis au conseil au cours de ses séances.

3.5.2 Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration

et

3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité.

3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction

Article 26 des statuts

« Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes :

- ◆ Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ◆ Fixer l'organisation ;
- ◆ Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- ◆ Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- ◆ Etablir le rapport annuel, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- ◆ Informer le juge en cas de surendettement.

Le conseil d'administration peut répartir entre ses membres, pris individuellement ou groupés en comités, la charge de préparer et exécuter ses décisions ou de surveiller certaines affaires. Il veille à ce que ses membres soient convenablement informés. »

A l'heure actuelle, la direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de CI Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Messieurs Charles Perret et Claude Chabanel, respectivement Président et Administrateur du groupe. La gestion courante du groupe est assurée par la Fiduciaire Edmond Favre SA, et cela depuis 2003.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

et

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

La direction générale est formée des administrateurs suivants

Nom	Année de naissance	Fonction	Collaborateur depuis
Charles Perret	1942	Président du CA / Directeur	1999
Claude Chabanel	1946	Administrateur / Directeur	1999

Pour plus de détails concernant :

- ◆ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.6 et 3.7 ci-dessus
- ◆ Les personnes susmentionnées, voir point 3.1 ci-dessus.

4.3 Contrat de management

Le groupe CI Com n'est lié par aucun contrat de management.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1 Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

et

5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

Article 29 des statuts

« Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais, ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du CO demeure réservé ».

Le conseil décide donc lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe (indépendante du résultat du groupe). De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs.

En 2005, les honoraires ont été les suivants :

Indemnité annuelle du Président	CHF 15'000.-
Indemnité annuelle d'un Administrateur	CHF 15'000.-
Jetons de présence	Néant

Il n'existe aucune allocation de tantième et aucune autre forme de participation au bénéfice.

Le total des rémunérations versées ou comptabilisées en 2005 par CI Com SA aux membres du conseil d'administration est de CHF 46'339.- (charges sociales comprises) ; ce montant correspond aux honoraires devant être versés aux trois administrateurs, sachant que la rémunération de l'un d'entre eux n'est pas soumise aux charges sociales.

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, ces derniers ont reçu les rémunérations forfaitaires suivantes :

Honoraires de gestion de CI Com SA	CHF 53'800.-
Honoraires de gestion de CC Management SA	CHF 48'000.-
Honoraires de gestion de Joseph Bertola SA	Néant

Le total des rémunérations versées ou comptabilisées en 2005 par CI Com SA aux membres du conseil d'administration pour les tâches liées à la gestion du Groupe CI Com est de CHF 101'800.-.

Ainsi, en 2005 le montant total versé ou comptabilisé aux membres du conseil d'administration à titre de rémunérations et d'honoraires de gestion s'est monté à CHF 148'139.-

5.3 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération n'a été accordée à d'anciens membres des organes dirigeants.

5.4 Attribution d'actions durant l'exercice

Il n'y a eu aucune attribution d'action au cours de l'année 2005.

5.5 Détention d'actions

Actions détenues par des sociétés du groupe	Aucune	
Actions détenues par d'autres actionnaires	570'000 actions nominatives* 365'000 actions au porteur	100% du capital-actions

Dont

Nombre d'actions nominatives détenues par les membres du conseil d'administration (et de la Direction générale)	569'998 actions nominatives détenues par M. Ch. Perret au travers de Newer SA	43.84% du capital-actions
	1 action nominative détenue par M. C. Chabanel	0.05% du capital-actions
	1 action nominative détenue par M. M. Favre	0.05% du capital-actions

**Rappel : les actions nominatives ne sont pas cotées en bourse.*

5.6 Options

En 2003, les membres du conseil d'administration avaient reçu, à parts égales, des options sur le capital conditionnel, mais au 31.12.2005 les options n'ont pas été transformées en capital actions (voir point 2.2.2 ci-dessus).

Au cours de l'année 2005, il n'y a eu aucune nouvelle émission ni aucune attribution d'options.

5.7 Honoraires et rémunérations additionnelles

Honoraires versés à la Fiduciaire Edmond Favre SA

Prestations	CHF
Comptabilité (prestation fournie par la Fiduciaire)	42'035.40
Conseils fiscaux (prestation fournie par la Fiduciaire)	3'521.60
Diverses prestations (prestation fournie par la Fiduciaire)	20'000.00

Ainsi, le total des honoraires versés à la Fiduciaire Edmond Favre SA, dont le Président est Monsieur Michel Favre, membre du conseil d'administration de CI Com SA, s'élève à CHF 65'557.- Ces honoraires sont établis sur la base des tarifs recommandés par la Chambre Fiduciaire.

5.8 Prêts aux organes

Il n'y a pas de prêts aux organes.

5.9 Rémunération globale la plus élevée

La rémunération globale la plus élevée comptabilisée en 2005 à un membre du conseil d'administration est de CHF 117'469.50.

6. Droits de participation des actionnaires

Article 18 des statuts

« Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre d'actions que chacun possède, sans égard à leur valeur nominale, en sorte que chaque action donne droit à une voix ».

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Article 16 des statuts

« Peut exercer les droits sociaux liés à l'action nominative quiconque y est habilité par son inscription au registre des actions.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit.

Peut exercer les droits sociaux liés à l'action au porteur, quiconque y est habilité comme possesseur en tant qu'il produit l'action. Le conseil d'administration peut prévoir la production d'un autre titre de possession »

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

6.2 Quorums statutaires

Article 19 des statuts (notamment conforme à l'art 704 du CO)

« L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour :

1. la modification du but social ;
2. l'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
3. la restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
4. l'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;

5. l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers ;
6. la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
7. le transfert du siège de la société ;
8. la dissolution de la société sans liquidation. »

6.3 Convocation de l'assemblée générale et

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Extrait des statuts

Article 12

« L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être réunie aussi souvent qu'il est nécessaire. ... »

Article 13

« L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par l'organe de révision, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale.

En outre les actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.... »

Article 14

« L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par lettre recommandée adressée aux actionnaires ou aux usufruitiers, à l'adresse indiquée sur le registre des actions nominatives et par un avis inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été ainsi portés à l'ordre du jour, sauf sur la proposition de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial. »

6.5 Inscriptions au registre des actions**Article 8 des statuts**

« La société tient un registre des actions nominatives qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers.

L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit.

Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. »

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up.

Remarque : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un nouvel article (article 7 bis des statuts) dont la teneur est la suivante :

« L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al.3 LBVM »

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

PriceWaterhouseCoopers SA (ci-après PWC) est le réviseur indépendant mandaté par le groupe CI COM depuis novembre 1993. Le réviseur responsable du mandat, Monsieur Hans-Jorg Hofer, est entré dans ses fonctions en 2003. L'organe de révision est élu pour une année. Le mandat échoit lors de l'assemblée générale approuvant les comptes.

Remarque : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a résilié le mandat de PWC et a élu Deloitte SA, rte de Pré-Bois 20, Meyrin, comme réviseur pour l'exercice 2005. Le réviseur responsable du mandat, Madame Michèle Costafrolaz, est entrée dans ses fonctions début 2006, à l'occasion de la révision des comptes annuels 2005.

8.2 Honoraires de révision et

8.3 Honoraires supplémentaires

Le montant des différents honoraires pour l'exercice 2005 est le suivant :

Prestations	CHF
Services d'audit « comptes statutaires et consolidés »:	
• CI COM SA, révision des comptes statutaires et consolidés IFRS première application.	77,600.-
• CC Management SA	18'000.-
• Bertola SA	9'200.-
Passage aux normes IFRS	53'800.-
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Total	158,600
Services liés à l'audit	Néant
Services fiscaux	Néant

Le montant total des honoraires versés ou comptabilisés à Deloitte SA se monte à CHF 95,600.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

9. Politique d'information

Le groupe CI Com poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet (www.cicomsa.com) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- ◆ Reuters
- ◆ Bloomberg
- ◆ Swissquote
- ◆ Telekurs

Extrait des statuts, article 14

« ... Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion, et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

Chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais. ... »

Les organes de publication statutaires sont la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Commentaires financiers

PRINCIPAUX EVENEMENTS FINANCIERS EN 2005

- ◆ **Le chiffre d'affaires 2005 est en léger recul par rapport à celui de 2004, soit une régression de 3.5 %.**
- ◆ **Le résultat opérationnel est en très nette progression par rapport à 2004.**
- ◆ **Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère sont à MCHF 3'333,1 soit 17 % du total du bilan.**
- ◆ **Il ne sera pas proposé de distribution de dividende pour l'exercice 2005.**

CHIFFRE D'AFFAIRES NET EN LEGER REcul

Le chiffre d'affaires net de l'ensemble du groupe est en léger recul par rapport à 2004 (3.5 %). Cette régression s'explique par deux facteurs, à savoir la diminution puis l'abandon de l'activité distribution de carburant Diesel dans la société CC MANAGEMENT SA et une diminution du chiffre d'affaires de transit et d'agent en douane dans J. BERTOLA SA

L'activité de transit ainsi que celle d'agent en douane est liée essentiellement à la conjoncture économique. Un frein avait été observé notamment au début 2005, mais l'activité est revenue à la normale dans le courant de l'exercice.

PRIX DE REVIENT DES VENTES

La réduction de ce poste par rapport à 2004 est en liaison directe avec l'activité économique. Celui-ci a régressé de 20.4%, ce qui a permis de maintenir une marge brute en adéquation avec le résultat.

CHARGES DU PERSONNEL

Conformément à la politique menée pour conserver les charges de personnel en adéquation avec les résultats, celles-ci ont baissé dans une proportion de 5.8 %.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont progressivement été adaptées aux conséquences d'une diminution de l'activité. Toutefois, elles comprennent une provision pour débiteurs douteux de CHF 301,545 enregistrée par Joseph Bertola SA.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Ce poste comprend une adaptation liée à une diminution exceptionnelle de l'endettement hypothécaire qui n'avait pu être pris en compte dans l'exercice 2004, compte tenu de la date de l'action qui s'est déroulée au début 2005.

RESULTAT OPERATIONNEL (EBIT)

Celui-ci, grâce à l'opération décrite précédemment, a vu son résultat progresser d'une perte de CHF 190'454 en 2004 à un bénéfice de CHF 111'856 en 2005.

RESULTAT FINANCIER

D'une manière générale, le résultat financier du groupe devrait s'améliorer dans le futur, de nouvelles conditions d'intérêt ayant pu être négociées avec les établissements de crédit dans les filiales.

RESULTAT NET

Le groupe souffre toujours d'un manque de produits en provenance des participations. En effet, le résultat net de J. BERTOLA SA est négatif et s'explique en grande partie par une provision particulièrement importante qui a dû être passée dans le résultat 2005. Le résultat de CC MANAGEMENT SA montre un résultat positif de CHF 365'123 grâce à un produit exceptionnel de CHF 466'776 lié à une amélioration sensible de l'endettement hypothécaire.

Le résultat net du groupe est positif de CHF 156'928 contre une perte de CHF 803'295 pour l'exercice 2004.

CAPITAL-ACTIONS

Au 31 décembre 2005, le capital-actions émis était constitué de 365'000 actions au porteur entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 20.- et 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.-. Les actions nominatives sont détenues par la société financière NEWER SA, dont l'actionnaire unique est M. Charles PERRET.

Capital conditionnel

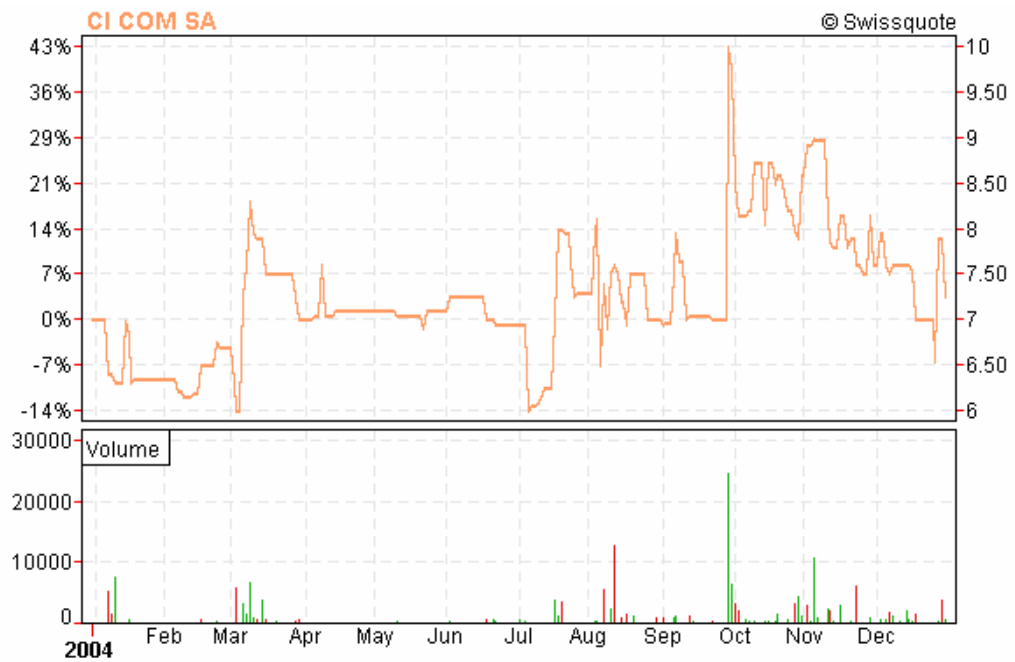
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2001, il a été introduit dans les statuts à l'article 5bis, un capital conditionnel d'un montant maximum de CHF 1'300'000.- par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.-. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe. En conséquence le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 28 juin 2003, les options ont été réparties auprès du personnel, à savoir les membres du conseil d'administration, mais au 31 décembre 2004, aucune augmentation n'a été effectuée.

Capital autorisé

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2004, le capital autorisé a été introduit dans les statuts à l'article 5ter. Le conseil d'administration est autorisé jusqu'au 29 juin 2006 à augmenter le capital-actions de la société d'un montant de CHF 1'300'000.- au plus, par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives liées, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- qui devront être entièrement libérées. Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation de capital en entier ou par tranches.

Comme pour la présentation des comptes des exercices précédents, les postes d'actifs sont directement diminués des provisions qui leur sont affectées. Cette démarche vise à refléter le plus justement possible la réalité économique des actifs et des passifs.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CI COM SA du 31.12.2004 au 31.12.2005



31-Dec-04 à 30-Dec-05	Plus Haut	Plus Bas	Variation (%)
CIE	10	6	0.25 (3.57%)

Compte de résultat consolidé	Notes	2005	2004
CHF			
Chiffre d'affaires	4	3'894'064.89	4'036'035.00
Prix de revient des ventes	5	-998'956.26	-1'255'066.47
Bénéfice brut		2'895'108.63	2'780'968.53
Charges du personnel	6	-1'434'072.00	-1'521'918.00
Autres charges d'exploitation	7	-1'697'803.39	-1'535'483.31
Amortissements		-113'867.13	-76'189.88
Plus-value sur cession de participation		29'580.00	-
Autres charges et produits	8	432'910.15	162'169.00
Bénéfice/(Perte) opérationnel		111'856.26	-190'453.66
Coût financier net	9	-14'871.28	-525'225.60
Bénéfice/(Perte) avant impôts		96'984.99	-715'679.26
Impôts	10	59'942.83	-87'616.18
Bénéfice/(Perte) de la période		156'927.82	-803'295.45
<u>Bénéfice/(Perte) de la période attribuable aux:</u>			
Actionnaires du groupe CI Com SA		130'409.82	-800'556.45
Actionnaires minoritaires		26'518.00	-2'739.00
<u>Bénéfice/(perte) par action:</u>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		935'000	935'000
Bénéfice de base par action en CHF		0.14	-0.86

Bilan consolidé au 31 décembre	Notes	2005	2004
CHF			
ACTIF			
Actif circulant:			
Liquidités et équivalents de liquidités		3'035'453.10	3'088'210.00
Titres de placement			720.00
Clients et autres débiteurs	11	3'366'974.16	3'221'005.00
Stocks	12		25'603.00
Autres actifs circulants	12	31'623.70	20'191.00
Total de l'actif circulant		6'434'050.96	6'355'729.00
Actif immobilisé:			
Terrains et immeubles de placement	13	12'327'639.96	12'149'844.95
Terrains et immeubles d'usage propre	13	22'744.69	29'507.12
Autres immobilisations corporelles	13	211'483.00	173'215.00
Immobilisations incorporelles	14	12'790.00	16'481.00
Autres immobilisations financières	15	533'903.56	776'840.00
Total de l'actif immobilisé		13'108'561.21	13'145'888.07
Total de l'actif		19'542'612.17	19'501'617.07
PASSIF			
Engagements à court terme:			
Emprunts et dettes bancaires à court terme	16	6'257'752.20	7'265'670.00
Fournisseurs et autres créanciers		494'640.15	428'594.00
Autres dettes à court terme	16	5'959'972.25	5'020'140.00
Total des engagements à court terme		12'712'364.60	12'714'404.00
Engagements à long terme:			
Dettes à long terme	17	1'749'594.97	1'578'364.07
Passifs d'impôts différés	10	891'860.39	960'803.21
Total des engagements à long terme		2'641'455.36	2'539'167.28
Total des engagements		15'353'819.96	15'253'571.28
Fonds propres:			
Capital-actions		13'000'000.00	13'000'000.00
Réserve générale		1'029'150.00	1'029'150.00
Bénéfices/(Pertes) accumulés		-10'744'219.94	-10'207'928.21
Bénéfice/(Perte) de l'exercice		130'409.82	-800'556.45
Ecart de conversion cumulé		-82'214.82	19'701.45
Part des fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère		3'333'125.06	3'040'366.79
Actionnaires minoritaires		855'667.15	1'207'679.00
Total des fonds propres		4'188'792.21	4'248'045.79
Total du Passif		19'542'612.17	19'501'617.07

CHF	2005	2004
Flux de fonds consolidés en 2005 et 2004		
Bénéfice / (perte) de l'exercice	130'410	(800'556)
Annulation effet d'actualisation de la dette AFC	75'590	71'990
Constitutions / reprises sur provisions	396'798	(127'740)
Ajustements IFRS sur immobilisations corporelles	(408'000)	(358'000)
Amortissements & provisions	62'399	105'508
(Bénéfice) / Perte s/cessions immobilisations	(29'850)	195'831
Intérêts minoritaires	26'518	(2'739)
Badwill	(59'399)	-
<i>CASH FLOW</i>	<i>194'466</i>	<i>(915'706)</i>
Débiteurs	(447'514)	808'584
Autres créances et comptes régul. actifs	(11'433)	(448'220)
Stocks de marchandises	25'603	(11'377)
Dettes résultant d'achats	89'859	44'622
Autres dettes à court terme	1'225'530	(507'266)
Dettes à court terme	(1'007'918)	464'534
<i>FLUX DE FONDS DE L'EXPLOITATION</i>	<i>68'594</i>	<i>(564'829)</i>
Investissements	(279'043)	(65'829)
Désinvestissements	233'190	2'300'000
Acquisitions de participations	(236'403)	(274'826)
Vente de participation	304'580	-
<i>FLUX DE FONDS DES INVESTISSEMENTS</i>	<i>22'324</i>	<i>1'959'345</i>
Titres de placements	720	695'130
Prêts de tiers	-	(5'257)
Dépôts de garanties et autres immo. fin.	-	(6'182)
Emprunts bancaires à long terme	171'231	(653'313)
Emprunts à court terme	(285'698)	304'900
<i>FLUX DE FONDS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>	<i>(113'747)</i>	<i>335'278</i>
<i>DIFFERENCES DE CONVERSION SUR LES FLUX</i>	<i>(29'927)</i>	<i>30'692</i>
<i>TOTAL DES FLUX DE FONDS</i>	<i>(52'756)</i>	<i>1'760'486</i>
Liquidités au 1er janvier	3'088'210	1'327'724
<i>Liquidités au 31 décembre</i>	<i>3'035'454</i>	<i>3'088'210</i>
<i>Liquidités au 31 décembre selon tableau consolidation IFRS</i>	<i>3'035'454</i>	<i>3'088'210</i>
<i>MONTANTS DES INTERETS PAYES</i>	<i>278'446</i>	<i>22'003</i>
<i>MONTANT DES IMPOTS PAYES</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Variation des fonds propres

CHF	Capital- actions	Réserve légale	Déficit consolidé reporté	Ecart de conversion cumulé	Résultat attribuable aux actionnaires Ci Com	Fonds propres parts du Groupe	Part des actionnaires minoritaires	Total
Fonds propres au 1er janvier 2004 publié au 31.12.2003	13'000'000	1'029'150	(12'909'594)	167'018		1'286'574	1'176'471	2'463'045
Ajustements IFRS								
Annulation écart de conversion au 01.01.2004			167'018	(167'018)		-		-
Annulation titres Bertola Sàrl			-14'136			(14'136)	(4'885)	(19'021)
Actualisation de la dette AFC			397'792			397'792		397'792
Ajustement immeubles de placement selon IAS40			2'990'891			2'990'891	181'642	3'172'533
Ajustements impôts différés passifs			-839'899			(839'899)	(47'926)	(887'825)
Fonds propres au 1er janvier 2004 - IFRS	13'000'000	1'029'150	(10'207'928)	-	-	3'821'222	1'305'303	5'126'524
Résultat de l'exercice					(800'556)	(800'556)	(2'739)	(803'295)
Ecart de conversion				18'568		18'568		18'568
Autres				1'134		1'134	(94'885)	(93'751)
Fonds propres au 31 décembre 2004	13'000'000	1'029'150	(10'207'928)	19'702	(800'556)	3'040'367	1'207'679	4'248'046
Résultat de l'exercice					130'410	130'410	26'518	156'928
Attribution du résultat 2004			(800'556)		800'556			
Ecart de conversion				(101'919)		(101'919)	(15'298)	(117'217)
Variations de périmètre (I)			264'265			264'265	(363'232)	(98'967)
Fonds propres au 31 décembre 2005	13'000'000	1'029'150	(10'744'219)	(82'217)	130'410	3'333'123	855'667	4'188'790

I) Voir note 25

Annexes aux comptes consolidés

Notes aux comptes consolidés

NOTE 1 ACTIVITE DU GROUPE

CI Com S.A. est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). Le Groupe CI Com est actif dans la prise de participations dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds etc. en Suisse et à l'étranger.

Le détail des filiales du Groupe se trouve à la note 25.

NOTE 2 RESUME DES PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

2.1 Base de présentation et d'évaluation

Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en CHF. Ils sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables internationales (normes IFRS), en vigueur à la date du bilan, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'aux interprétations publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB.

A la date d'approbation des présents états financiers, les normes suivantes avaient été émises mais n'étaient pas encore en vigueur :

IFRS 6 : Prospection et évaluation des ressources minérales

IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir

IFRIC 4 : Déterminer si un accord contient un contrat de location

IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement

IFRIC 6 : Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques

IFRIC 7 : Application du retraitement des états financiers selon IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes »

IFRIC 8 : Champs d'IFRS 2

IFRIC 9 : Réévaluation des dérivés incorporés.

Les administrateurs n'attendent aucun impact important sur les états financiers du Groupe de l'application de ces normes et interprétations au cours de périodes futures.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Les comptes consolidés ont été établis selon le principe des coûts historiques, sauf indication contraire. Toutes les sociétés consolidées et associées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Jugement et utilisation d'estimations

L'établissement de comptes consolidés selon les normes IFRS requiert de la direction qu'elle émette des jugements et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs éventuels et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du groupe dont puisse disposer la Direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations. Les estimations et les hypothèses y relatives sont révisées de manière constante. L'impact ou l'effet de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision en question n'affecte que cet exercice ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision affecte tant l'exercice en cours que les exercices à venir. Ces éléments touchent principalement la perte de valeur des immobilisations incorporelles et les engagements envers le personnel et les litiges.

2.2 Première application des normes IFRS

CI Com SA présente ses comptes consolidés selon les normes IFRS pour la première fois au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004. Les derniers comptes consolidés établis selon les normes Swiss GAAP RPC ont été publiés au 31 décembre 2004.

Certaines dérogations facultatives à ce principe général de retraitement rétrospectif des actifs et des passifs, accordées par la norme de première application, ont été retenues par le Groupe :

- ◆ IFRS1 p22 : dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, CI Com SA a mis à zéro le montant des écarts de conversion cumulés en les intégrant dans les déficits consolidés reportés.

2.3 Périmètre et principes de consolidation

Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CI Com SA a une participation majoritaire (en règle générale, plus de 50 %) et en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans ce cas, 100% des actifs, passifs, produits et charges sont pris en compte et, le cas échéant, la part des actionnaires minoritaires aux fonds propres, ainsi qu'aux résultats nets, est indiquée séparément dans les rubriques correspondantes du bilan et du compte de résultat consolidé.

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès la date de prise de contrôle par le Groupe. A contrario, elles sont exclues du périmètre de consolidation, dès que cesse le contrôle.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette influence notable est en général obtenue au travers d'une participation aux droits de vote comprise entre 20% et 50% et par la présence d'un ou plusieurs représentants du Groupe au sein du conseil d'administration de ces sociétés.

Dans ce cas, la quote-part de CI Com SA aux actifs nets est incorporée sous «Participations aux sociétés associées» et celle aux résultats nets figure sous «Part au résultat des sociétés associées».

Les sociétés associées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses, respectivement exclues du périmètre de consolidation dès la date du transfert de contrôle ou de l'influence notable.

Les transactions ainsi que les profits et pertes non réalisés entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation. Les profits et pertes non réalisés avec les sociétés associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe dans la société et sont portés en diminution de la participation mise en équivalence.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés en cas d'écarts significatifs pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Autres participations

Les participations dans d'autres sociétés (normalement inférieures à 20% du capital-actions) sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuelles pour dépréciation. La juste valeur de ces participations ne peut être déterminée de manière fiable. Les dividendes résultant de ces participations figurent dans les coûts financiers nets.

2.4 Acquisitions et goodwill

En cas d'acquisition d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont pris en compte à leur juste valeur («purchase method of accounting»). L'écart entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de la société acquise est porté au bilan au titre de goodwill d'acquisition. Tout goodwill doit être alloué, à la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies de l'acquisition. Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Après sa comptabilisation initiale, un goodwill d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeurs.

Un goodwill d'acquisition est soumis à un test annuel de perte de valeur ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié.

Pour les acquisitions intervenues avant la date de transition (1^{er} janvier 2004), les écarts d'acquisition ont été imputés directement aux fonds propres selon la méthode admise par les normes comptables précédentes (Swiss GAAP RPC). Ces derniers n'ont pas été retraités conformément à l'exception permise par IFRS 1.

2.5 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les comptes des sociétés du Groupe à l'étranger sont convertis en francs suisses (CHF) en appliquant les cours de fin d'année pour les rubriques du bilan et les cours annuels moyens pour les postes du compte de résultat. Les différences résultant de l'application de ces deux cours sont intégrées dans les fonds propres, jusqu'à la sortie des filiales.

Les principaux cours suivants sont utilisés pour la conversion des chiffres des bilans et comptes de résultat en francs suisses

Devises	Cours moyen 2005	Cours moyen 2004	Cours fin d'année 2004	Cours fin d'année 2005
EUR (€)	1.54852	1.5461	1.5456	1.5546

2.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 3 mois.

2.7 Titres de placement

CI Com SA détient essentiellement des titres (participations) non cotés en bourse.

Cette rubrique est utilisée pour les titres détenus sans intention de les conserver à long terme pour des raisons stratégiques. Ils sont évalués à la juste valeur au travers du compte de résultat.

2.8 Débiteurs

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une estimation pour créances douteuses est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont amorties lorsqu'elles sont identifiables.

2.9 Terrains et immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, sur la base d'expertises et sur la base de cash flows résultant notamment de contrats de location de longue durée, conclus avec des tiers.

Les expertises susmentionnées ont été établies par des évaluateurs indépendants possédant les qualifications professionnelles, ainsi que l'expertise pertinente, reconnue et récente quant à la situation géographique et la catégorie des immeubles évalués.

Les expertises sont reconduites tous les deux ans, ou à intervalles plus rapprochés, si les circonstances le requièrent.

Les terrains et immeubles de placement comprennent les bâtiments, ou les parties de bâtiment, et les terrains, ou les parties de terrains, sur lesquels ils sont bâtis. Les immeubles ou les parties d'immeubles vacants sont inclus dans les terrains et immeubles de placement

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains et immeubles de propre usage, des terrains et immeubles de placement, ainsi que des autres immobilisations.

Les coûts de financement enregistrés durant la construction d'immobilisations corporelles sont imputés directement comme charges au compte de résultat.

Les immobilisations corporelles de propre usage sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile en tenant compte, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les durées de vie des immobilisations sont revues à la fin de chaque période annuelle.

Les dépréciations de valeur (*impairments*) sont considérées comme amortissements et présentées séparément dans les notes.

Les durées de vie économique présumée des immobilisations corporelles de propre usage sont les suivantes:

Nature des immobilisations	<u>Nombre d'années</u>
Terrains	ne sont pas amortis
Immeubles et parties d'immeubles de propre usage	20
Instal. fixes, mob. mat. Outil.	4 - 10
Matériel roulant	5

Les coûts de réparation et d'entretien, ainsi que les rénovations et améliorations majeures sont imputés directement comme charges au compte de résultat.

2.11 Immobilisations incorporelles

Voir point 2.4 concernant le traitement du goodwill.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie économique présumée. Leur valeur comptable fait l'objet de tests de dépréciation tous les ans et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu perdre de la valeur. D'autres actifs incorporels repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément du goodwill, si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

2.12 Dépréciation de valeur d'immobilisations (« Impairment »)

A chaque date de clôture, CI Com SA examine s'il existe des indices que la valeur recouvrable de ses actifs immobilisés pourrait être inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés (*discounted cash flow*) produits par cet actif ou par cette unité génératrice de trésorerie. Si de tels indices existent l'actif concerné est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test annuel de dépréciation de valeur (*impairment test*) indépendamment de l'existence ou non d'indices de perte de valeur. Le test se base sur les prévisions de l'exercice en cours, le budget de l'exercice suivant et un plan d'affaires sur les 2 années suivantes approuvé par le management.

2.13 Actifs financiers

CI Com SA détient les actifs financiers suivants :

- ◆ titres disponibles à la vente
- ◆ créances résultant de ventes et prestations
- ◆ prêts

Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente comprennent les titres, obligations réalisables ainsi que des placements d'une durée initiale supérieure à trois mois. Ces titres sont évalués initialement à leur coût d'acquisition, y inclus les coûts de transaction. A la date de clôture, ils sont évalués à leur juste valeur et la fluctuation est comptabilisée dans les fonds propres jusqu'au moment où le titre est vendu. Dans ce cas, les montants précédemment imputés aux fonds propres sont extournés et comptabilisés dans le compte de résultat. Une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat si la juste valeur reste en deçà du coût d'acquisition durant 12 mois ou plus ou si la baisse est importante (plus de 20% par rapport au coût d'acquisition). La juste valeur des titres non cotés est estimée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les dividendes encaissés sont compris sous la rubrique "Coûts financiers nets".

Créances résultant de ventes et prestations

Lors de la comptabilisation initiale, ces créances sont comptabilisées à leur juste valeur, ce qui, dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

Prêts

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. S'il existe des indices objectifs de perte de valeur des prêts, la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, est comptabilisée en charge dans le compte de résultat.

2.14 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- ◆ les emprunts et dettes financières
- ◆ les engagements résultant de livraisons et prestations

Les emprunts et dettes financières porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Ils sont décomptabilisés au moment de leur extinction.

Les engagements résultants de livraisons et prestations sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale.

2.15 Provisions

Les provisions sont comptabilisées :

- ◆ lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- ◆ lorsqu'il est probable qu'une utilisation de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- ◆ et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions relatives à des plans ou à des accords de restructuration, y compris des plans de réduction du personnel, de rationalisation de services voire de restructuration ou d'abandon de certaines activités, sont portées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les projets ont été adoptés par le Groupe et annoncés.

Les passifs éventuels correspondent soit à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.16 Chiffre d'affaires et comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires inclut toutes les recettes provenant de la location immobilière, de la vente de carburants et de prestations de services annexes après déduction des rabais de quantité contractuels ou convenus sur les prix.

Les recettes sont comptabilisées à la date d'échéance des loyers et la date de livraison des carburants ou des prestations de service.

2.17 Plan de prévoyance

Les plans des sociétés du Groupe en faveur du personnel pour les engagements de prévoyance (vieillesse, décès ou invalidité) sont conformes aux exigences légales locales des pays concernés.

Les charges de prévoyance des plans en primauté de cotisations, des prestations assurées et des régimes multi-employeur pour lesquelles l'information n'est pas suffisante pour les considérer comme des plans à primauté de prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur exigibilité.

En Suisse aucune société n'emploie du personnel et n'est, de ce fait, confrontée à la prévoyance professionnelle sous une forme ou sous une autre.

En France, la prévoyance professionnelle fait partie intégrante des assurances sociales étatiques.

D'autres avantages du personnel (p. ex. les jubilés, primes de départ) n'existent pas dans le Groupe et ne font, de ce fait, pas l'objet de calculs actuariels, ni de comptabilisation dans les états financiers.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisation définie, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune obligation n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations versées.

2.18 Plan d'options

En date du 15 janvier 2004 le conseil d'administration a approuvé le plan d'options qui lui était soumis.

Les points clés dudit plan sont exposés brièvement ci-après :

Les objectifs du plan sont :

1. La promotion de la motivation des bénéficiaires
2. Leur fidélisation et leur engagement à long terme
3. La promotion et le développement des activités de la société CI Com SA

L'objet du plan est le suivant :

Chaque option donne droit à l'acquisition d'une action, soit 57'000 options pour l'acquisition d'une action nominative et 36'500 options pour l'acquisition d'une action au porteur.

Les actions livrées en suite de l'exercice des options seront émises par le biais de l'augmentation conditionnelle de capital votée le 12 juillet 2001 par l'assemblée générale extraordinaire et stipulée à l'article 5bis des statuts de la Société.

Les bénéficiaires du plan sont les membres du conseil d'administration, ainsi que les cadres de la société.

Le plan est administré par le conseil d'administration dans le cas d'attribution des droits d'options aux bénéficiaires membres du conseil.

L'attribution de la totalité des options a eu lieu lors de la séance du conseil d'administration du 15 janvier 2004, à raison d'un tiers des options à chacun des trois membres du conseil. Au 31 décembre 2005, aucune option n'a été exercée, et aucune augmentation conditionnelle du capital n'a eu lieu.

2.19 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts courants sont calculés sur le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilan de la méthode du report variable. Pour chaque société du Groupe, la provision pour impôts différés, respectivement l'actif d'impôts différés, est calculée en appliquant le

taux d'impôts effectifs aux différences temporelles identifiées. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

S'agissant des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes différences temporaires entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera,
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés issus des reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif que si leur réalisation ultérieure est probable. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en fonds propres sont comptabilisés en fonds propres et non dans le compte de résultat.

2.20 Management du risque

Risque du marché

Le Groupe est soumis aux risques du marché, à savoir, les risques de change et des taux d'intérêts ainsi que de la valeur de marché des liquidités investies. Le management surveille régulièrement ces risques.

Le Groupe peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés lorsque cela est opportun afin de réduire les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie en rapport avec ces risques.

Le Groupe n'effectue pas de transactions financières pour lesquelles il existe au moment de l'échéance de la transaction un risque non calculé. Cela signifie que le groupe ne procède pas à des transactions à découvert.

Seules les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou engagements futurs qui ont une forte probabilité de réalisation peuvent faire l'objet d'une couverture.

Risque lié au taux de change

Le Groupe est actif au niveau international et donc exposé aux fluctuations des taux de change qui affectent la valeur des fonds propres et des revenus exprimés en CHF.

Une part significative des dépenses et des revenus est comptabilisée dans la même devise, si bien que le risque de change du Groupe est relativement faible.

Les différences d'évaluation qui apparaissent lors de la consolidation sont enregistrées soit dans les fonds propres soit au compte de résultat du Groupe en fonction de leur nature.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les risques liés aux taux d'intérêt résultent des changements de taux qui pourraient affecter négativement les fonds propres ou le compte de résultat du groupe.

La gestion des risques sur taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée au niveau du Groupe.

Les risques sur taux d'intérêt au niveau local et à court terme ne sont généralement pas protégés par les sociétés du Groupe.

Risque de crédit

Ce risque est couvert par une provision adéquate des créances douteuses. Le nombre élevé de clients ainsi que leur répartition géographique limite le risque de crédit.

NOTE 3 CHIFFRES SECTORIELS

La présentation des chiffres sectoriels reflète la structure d'organisation du Groupe.

Les divisions constituent la base de l'information sectorielle de premier niveau, soit:

« CC Management SA » est active dans le domaine de l'immobilier industriel en Suisse et à l'étranger.

« Joseph Bertola SA » est active dans les opérations de transitaire et de commissionnement en douane, principalement aux douanes franco-suisse de St. Louis et de Bâle.

"Corporate" comprend les coûts de la direction générale et du conseil d'administration du Groupe, du support central dédié au développement de nouvelles activités.

Vu la faible dispersion géographique du groupe (Suisse et France), la présentation d'un niveau secondaire qui se composerait des zones géographiques des activités du Groupe, s'avère inappropriée.

D'autant plus que le segment principal comprend la présentation géographique au travers des sociétés.

Les actifs sectoriels sont composés essentiellement des disponibilités, des débiteurs, des immobilisations corporelles et incorporelles nettes des corrections de valeurs et amortissements

Les passifs sectoriels comprennent les engagements d'exploitation.

Les prix de transfert inter-secteurs sont généralement effectués aux prix du marché.

CHF	2005	2004
NOTE 4 CHIFFRE D'AFFAIRES		
Chiffre d'affaires locations immobilisations industrielles	811 266	726 452
Chiffre d'affaires prestations de service	2 891 901	2 731 077
Vente carburant diesel	28 552	280 064
Autres ventes et produits avec des tiers	162 346	298 442
<i>Total du chiffre d'affaires net</i>	3 894 065	4 036 035

NOTE 5 PRIX DE REVIENT DES VENTES

Achat carburant diesel	-25 603	- 214 784
Achats matériel parc roulant et prestations de tiers	-756 943	- 670 920
Autres achats, matériel divers	-216 410	- 369 362
<i>Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers</i>	-998 956	-1 255 066

NOTE 6 CHARGES DE PERSONNEL

Salaires et traitements	-1 024 478	-1 191 100
Charges sociales et de prévoyance	- 314 341	- 311 112
Indemnités de départ à la retraite	- 95 253	-
Autres charges de personnel		- 19 706
<i>Total des charges de personnel</i>	-1 434 072	-1 521 918
Nombre moyen d'employés en équivalents plein temps	21	21

Les charges de prévoyance pour la filiale française du groupe sont provisionnées conformément à la législation en vigueur en France et aux normes IFRS. Ces charges se sont élevées à CHF 107'968 (CHF 104'634 au 31.12.2004).

CHF	2005	2004
-----	------	------

NOTE 7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Loyers payés	-92 623	- 92 831
Frais locaux	-13 538	- 13 539
Publicité et promotion	-18 133	- 29 660
Télécommunications	-15 384	- 23 388
Honoraires tiers et conseils	-173 946	- 156 973
Frais généraux et administratifs	-536 383	- 589 205
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-73 870	- 89 810
Charges d'exploitation diverses	-472 381	- 540 077
Variation du croire et pertes sur débiteurs	- 301 545	-
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	-1 697 803	-1 535 483

NOTE 8 AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Dissolution de provisions	24 232	-
Produit net sur cession d'immobilisations	678	162 169
Produits suite réévaluation immeubles de placement	408 000	-
	432 910	162 169

NOTE 9 COUT FINANCIER NET

Intérêts reçus	47 480	55 655
Produit d'abandon de créance	466 776	
Produits financiers divers		6 900
<i>Total des produits financiers</i>	514 256	62 555
Intérêts payés	-435 263	-515 790
Effet d'actualisation sur c.courant AFC	-75 589	-71 990
Charges financières diverses	-18 274	
<i>Total des charges financières</i>	-529 126	-587 780
<i>Résultat financier</i>	-14 871	-525 226

Un abandon de créance a été obtenu dans le cadre de la renégociation de la dette hypothécaire d'une filiale du Groupe.

CHF 2005 2004

**NOTE 10 PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

Passif d'impôts différés

Les impôts différés inscrits au passif du bilan se rapportent aux éléments suivants:

	Taux d'impôts		Taux d'impôts	
Immobilisations corporelles		3 714 027		3 536 432
Impairment sur Bertola Sàrl				- 19 021
Effets d'actualisation du compte courant AFC		250 212		325 802
Provision pour pertes sur débiteurs		- 301 545		
Provision pour engagements de départ		- 95 253		
Total		3 567 441		3 843 213
Total du passif d'impôts différés, net	25.0%	891 860	25.0%	960 803
Impôts courants		-9 000		-14 639
Impôts différés		68 943		-72 977
Total impôts		59 943		-87 616
Bénéfice/(Perte) avant impôts		96 985		-715 679
Impôt au taux domestique estimé	25.0%	24 246	25.0%	-178 920
Effet de charges non déductibles fiscalement	25.0%	94 233	25.0%	72 977
Effet de pertes d'impôts non reconnus pendant les périodes précédentes	25.0%	- 53 017	25.0%	
Effet de différences de taux d'imposition de filiales	12.0%	-5 519	12.0%	18 328
Total des impôts sur le bénéfice		59 943		-87 616

Au 31 décembre 2005, le groupe disposait de pertes fiscales reportables s'élevant à CHF 4,800,000 (2004 - CHF 4,800,000) qui expirent comme suit :

2006	1,100,000
2007	1,800,000
2008 à 2012	1,900,000

NOTE 11 Clients et autres débiteurs nets

Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers	4 649 646	3 585 686
Créances diverses envers des tiers	54 538	686 783
<i>Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut</i>	4 704 184	4 272 469
Provisions pour créances douteuses	-1 337 210	-1 051 464
<i>Total des créances résultant de livraisons et prestations, net</i>	3 366 974	3 221 005

NOTE 12 STOCKS ET AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

Stock carburant diesel	-	25 603
Avantages et prestations sociales payés d'avance		
Charges payées d'avance	15 908	15 478
Créances diverses	15 716	4 713
<i>Total des stocks et autres actifs circulants</i>	31 624	45 794

NOTE 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CHF	Terrains de placement	Immeubles de placement	Immeubles propre usage	Installations, matériel, outillages	Autres immobilisations	Totaux
Valeurs brutes:						
<u>Passage des soldes RPC aux soldes IFRS:</u>						
31 décembre 2003 - RPC	2 498 140	-	8 804 483	248 815	476 335	12 027 773
Transferts	-	8 721 305	-8 721 305	-	-	-
Correction de valeur	- 358 000	3 433 911	-	-	-	3 075 910
1er janvier 2004 - IFRS	2 140 140	12 155 216	83 178	248 815	476 335	15 103 683
Acquisitions - transferts	-	-	-	42 316	23 513	65 829
Désinvestissements	-2 138 000	-	-	-	- 2 196	-2 140 196
Différences de change	-	- 7 511	- 790	-	- 431	- 8 732
Solde au 31 décembre 2004	2 140	12 147 705	82 388	291 131	497 221	13 020 584
Acquisitions - transferts	-	-	-	246 238	32 805	279 043
Désinvestissements	-	- 233 965	- 2 603	- 171 584	- 14 533	- 422 685
Correction de valeur	-	408 000	-	-	-	408 000
Différences de change	-	3 761	-	-	-	3 761
Solde au 31 décembre 2005	2 140	12 325 500	79 785	365 785	515 493	13 288 703
Amortissements cumulés:						
<u>Passage des soldes RPC aux soldes IFRS:</u>						
31 décembre 2003 - RPC	-	-	145 345	118 800	429 406	693 551
Correction de valeur	-	-	- 96 623	-	-	- 96 623
1er janvier 2004 - IFRS	-	-	48 722	118 800	429 406	596 928
Amortissements de l'exercice	-	-	9 884	40 844	26 086	76 814
Correction de valeur	-	-	- 5 725	-	-	- 5 725
Solde au 31 décembre 2004	-	-	52 881	159 644	455 492	668 017
Amortissements de l'exercice	-	-	7 739	41 175	13 484	62 399
Correction de valeur	-	-	- 3 581	-	-	- 3 581
Solde au 31 décembre 2005	-	-	57 040	200 819	468 976	726 835
Valeur comptable nette:						
Au 1er janvier 2004	2 140 140	12 155 215	34 456	130 015	46 929	14 506 755
Au 31 décembre 2004	2 140	12 147 704	29 507	131 487	41 729	12 352 567
Au 31 décembre 2005	2 140	12 325 500	22 745	164 966	46 517	12 561 868

NOTE 13 (suite) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le terrain de placement à Cheseaux a été réévalué de CHF 358'000, suite à une expertise par un expert indépendant. Sa valeur comptable au 1er janvier 2004, suite à cette correction, s'élevait à CHF 2'138'000.

Ce même terrain a été vendu en juin 2004 pour un prix de CHF 2'300'000. Sa valeur comptable au lors de la vente était de CHF 2'138'000.

Cette valorisation était basée sur un rapport d'expertise du 01.01.2004, établi par un expert indépendant, possédant les qualifications professionnelles, ainsi que l'expertise pertinente reconnue et récente quant à la situation géographique et quant à la catégorie de l'immeuble évalué.

Les immeubles de placement sont hypothéqués à hauteur de CHF 7'050'000 (CHF 8'155'342 en 2004) pour garantir les emprunts et dettes bancaires.

Informations complémentaires

CHF	2005	2004
Loyers encaissés	840 847	726 452
Charges opérationnelles des locaux loués	0.00	-13'539.46
Valeurs d'assurance	19 517 504	19 517 504

Les terrains et immeubles de placement sont évalués à leur valeur du marché. Tous les locaux étaient loués au tant au 31 décembre 2005, tant au 31 décembre 2004.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de programmes informatiques (software) qui ont une durée de vie utile de 4 ans et sont amortis selon la méthode linéaire. Le solde comptable au 31 décembre 2005 sera amorti dans son intégralité sur les deux prochains exercices.

CHF	2005	2004
-----	------	------

NOTE 15 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations, net	-	275 000
Prêts à des tiers (voir note 18 et 20)	527 686	495 658
Dépôts de cautionnements	6 218	6 182
<i>Total des autres immobilisations financières</i>	533 904	776 840

Autres participations

Le Groupe détenait la société Horizon Tertiary Learning LTD au 31 décembre 2004. Cette participation a été vendue dans le courant de l'exercice avec un bénéfice de CHF 29'580.

Prêts à des tiers

Les prêts consentis à des tiers font l'objet de contrats formels et portent intérêts. Le taux est de 6 % jusqu'au 31 mars 2005 et de 4.5 % dès le 1er avril 2005.

CHF	2005	2004
-----	------	------

NOTE 16 ENGAGEMENTS À COURT TERME

Emprunts et dettes bancaires	6 257 752	7 265 670
Emprunts financement J. Bertola SA (voir note 18 et 20)	792 701	773 499
Emprunts divers	-	304 900
Intérêts échus	108 599	709 384
Frais de douane à payer	2 249 795	2 448 346
Autres engagements à court terme	2 808 878	784 011
<i>Total des autres engagements à court terme</i>	12 217 724	12 285 810

NOTE 17 DETTES A LONG TERME ET PROVISIONS

CHF	Compte courant AFC	Provisions risques	Provisions pour indemnités de départ à la	Total
<i>Solde au 31 décembre 2003 - RPC</i>	1 837 600	66 566		1 904 166
Effet de l'actualisation (produit)	- 397 792			- 397 792
<i>Solde au 1er janvier 2004 - IFRS</i>	1 439 808	66 566	-	1 506 374
Utilisation				-
Effet de l'actualisation (charge financière)	71 990			71 990
<i>Solde au 31 décembre 2004</i>	1 511 798	66 566	-	1 578 364
Dotations		388	95 253	95 641
Effet de l'actualisation	75 589			75 590
<i>Solde au 31 décembre 2005</i>	1 587 387	66 954	95 253	1 749 595

L'arrangement de règlement avec l'Administration Fiscale du Canton de Vaud (AFC), porte sur un montant initial de CHF 1'837'600. L'échéance est fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme est prévu. L'emprunt est actualisé au taux d'intérêt de 5 %, ce qui représente le taux effectif de l'AFC.

La provision pour risques concerne les risques commerciaux liés à la vente de la filiale Annemasse par J. Bertola SA en 2002.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite concernent le personnel de la filiale française J.Bertola SA. Les bénéficiaires sont au nombre de 21 personnes, à savoir 5 cadres, 16 non-cadres. Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

Taux d'actualisation : 2.46 % Taux d'inflation: 1.58 % Taux de rendement: 4 %

CHF	2005	2004
<i>Répartition par échéance:</i>		
Entre 1-2 ans	66 954	66 566
Entre 3-5 ans	1 600 438	1 511 798
Supérieur à 5 ans	82 203	
<i>Total des engagements et provisions à long terme</i>	<i>1 749 595</i>	<i>1 578 364</i>

NOTE 18 AUTRES ENGAGEMENTS**Engagements conditionnels et litiges:**

Suite au rachat par CI Com SA de 4385 actions représentant le 74.32 % du capital-actions de J.Bertola SA en avril 2000, un litige oppose le groupe aux anciens actionnaires. Ce litige porte sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 704'977 (€453'477.90 au taux de change de 1.5546) à la date du bilan, dette qui a été intégralement comptabilisée. L'échéance dudit montant était fixée au 30 juin 2001. Le procès est en cours et l'issue demeure incertaine. Parallèlement, le groupe a initié une action en garantie de passif à l'encontre de ces mêmes actionnaires.

Autres engagements futurs

Le Groupe a un engagement de reprise d'actions en contrepartie d'un prêt accordé à un ancien membre de la direction de la société J. Bertola SA. Les actions de J. Bertola SA seront reprises à la valeur des fonds propres et payées par compensation avec le prêt consenti par le Groupe. Voir aussi note 20.

Actifs mis en nantissement

Le Groupe a mis en gage à titre de nantissement au profit du cédant les 4385 actions représentant 74.32 % du capital-actions de J.Bertola SA.

CHF	2005	2004
NOTE 19 REMUNERATION DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Rémunération du conseil d'administration	148'139	148'139
Charges sociales	2'102	2'102
<i>Total rémunération du conseil d'administration</i>	<i>150'241</i>	<i>150'241</i>

NOTE 20 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe a accordé un prêt à un ancien membre de la direction de Joseph Bertola SA pour l'acquisition d'actions de cette société. Ce prêt porte intérêt à 6 % jusqu'au 31 mars 2005 et à 4,5% depuis le 1er avril 2005. Un calcul sera effectué afin de racheter les actions qu'il détient au prix des fonds propres, diminué du prêt et des intérêts consentis, ultérieurement. Voir aussi note 18. Les honoraires versés à la fiduciaire appartenant à l'administrateur M. Favre se sont élevés à CHF 65,557.

Note 21 Informations sectorielles au 31.12.2004

CHF	Bertola SA	CCManagement SA	Corporate	Total
Chiffre d'affaires net	2'970'313	1'097'405	321	4'036'035
Prix de revient des ventes	-909'092	-342'099	-3'875	-1'255'066
Bénéfice brut	2'061'221	755'306	-3'554	2'780'969
Charges du personnel	-1'521'918			-1'521'918
Autres charges d'exploitation	-548'555	-626'164	-392'768	-1'535'483
Amortissements	-97'676	-42'147		-76'190
Autres charges et produits		-196'000	421'802	162'169
Résultat opérationnel (EBI)	-106'929	-109'005	25'480	-190'454
Résultat financier net	122'950	-565'378	-82'797	-525'226
Résultat avant impôts	16'021	-674'383	-57'317	-715'679
Impôts	-5'339		-82'277	-87'616
Résultat net	10'682	-674'383	-139'594	-803'295

Note 22 Informations sectorielles au 31.12.2005

CHF	Bertola SA	CCManagement SA	Corporate	Total
Chiffre d'affaires net	2 891 901	839 818	162 346	3 894 065
Prix de revient des ventes	-1 003 482	- 323 539	328 065	- 998 956
Bénéfice brut	1 888 419	516 279	490 411	2 895 109
Charges du personnel	-1 434 072	-	-	-1 434 072
Autres charges d'exploitation	- 469 833	- 601 609	- 626 360	-1 697 802
Amortissements	- 37 751	- 76 115	-	- 113 866
Plus value sur cession de participation	-	-	29 580	29 580
Autres charges et produits	-	408 000	24 910	432 910
Résultat opérationnel (EBIT)	- 53 237	246 555	- 81 460	111 858
Résultat financier net	6 333	58 625	- 79 829	- 14 871
Résultat avant impôts	- 46 904	305 180	- 161 289	96 987
Impôts	-	59 943	-	59 943
Résultat net	- 46 904	365 123	- 161 289	156 930

CHF	2005	2004
-----	------	------

NOTE 23 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est le suivant:

Bénéfice par action :

Bénéfice net	130 410	-800 556
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	935 000	935 000
<i>Bénéfice par action</i>	<i>0.14</i>	<i>-0.86</i>

Toutes les actions ont été émises et CI Com SA ne possède pas d'actions propres.

Il n'existe aucun autre élément qui pourrait effectivement ou potentiellement diluer les bénéfices.

NOTE 24 CAPITAL-ACTIONS ET RESERVES NON DISTRIBUABLES

Au 31 décembre 2005, le capital-actions émis était constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune. Le capital-actions est entièrement libéré.

Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales non distribuables pour CHF 1'241'260.

L'assemblée générale extraordinaire a introduit un capital conditionnel de maximum CHF 1'300'000, constitué de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe et, par conséquent, le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé.

En date du 28 juin 2003, les options donnant droit à la participation à une augmentation du capital, ont été réparties auprès du personnel, à savoir les membres du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2005, aucune augmentation de capital n'a eu lieu.

L'assemblée générale du 29 juin 2004 a décidé d'introduire un capital autorisé de CHF 1'300'000 au plus par l'émission de maximum 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et 36'500 actions au porteur d'une valeur nominative de CHF 20.- chacune.

Cette opération reste valable jusqu'au 29 juin 2006. Le conseil d'administration peut procéder à cette augmentation en entier ou par tranche.

Au 31 décembre 2005, aucune action constituant le capital autorisé n'a été émise.

NOTE 25 FILIALES

CHF Filiale, siège	Activités principales	Capital- actions	Participation en pourcent	
			2005	2004
Filiales:				
CC Management SA; Cheseaux (VD)	I	4 700 000	100.00	100.00
Joseph Bertola SA, Annemasse (France)	T	1 431 180 (1)	81.09	74.32
Joseph Bertola (Suisse) SARL, Thônex (GE)		20 000 (2)	95.00	95.00

Activités principales:

I Immobilier

T Transitaire, commissionnement en douane

1) Le capital-actions de la société Joseph Bertola est de FRF 5.9 Millions. Il a passé à €900'000 lors de l'introduction de la monnaie européenne. Le taux de change (historique) appliqué pour la conversion en CHF est de CHF 1.5902

2) La société a été mise en liquidation en mars 2006.

En novembre 2005 CI Com SA a augmenté sa participation dans J.Bertola SA de 6.77 % à 81.09 % par l'achat de 400 actions pour un prix total de CHF 236'403 (€152'400 au taux de change de CHF 1.5512). Suite à l'évaluation des actifs de J.Bertola SA, conformément aux prescriptions d'IFRS 3, il en résulte un écart d'acquisition négatif (badwill) de CHF 59'399 qui a été comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique "Autres charges et produits".

NOTE 26 EFFETS DE LA TRANSITION RPC - IFRS AU 01.01.2004

Bilan consolidé au 1er janvier	Notes en bas de page	01.01.2004	Effets de transition RPC · IFRS	01.01.2004
CHF		RPC		IFRS
ACTIF				
Actif circulant:				
Liquidités et équivalents de liquidités		1'327'723.60		1'327'723.60
Titres de placement		695'850.00		695'850.00
Clients et autres débiteurs nets		3'556'582.89		3'556'582.89
Stocks		14'225.85		14'225.85
Autres actifs circulants		74'295.64		74'295.64
Total de l'actif circulant		5'668'677.98		5'668'677.98
Actif immobilisé:				
Terrains et immeubles de placement	1		14'295'355.00	14'295'355.00
Terrains et immeubles d'usage propre	2	11'157'278.00	-11'122'822.20	34'455.80
Autres immobilisations corporelles		176'943.00		176'943.00
Immobilisations incorporelles		16'171.00		16'171.00
Autres immobilisations financières	3	509'422.22	-19'021.00	490'401.22
Total de l'actif Immobilisé		11'859'814.22	3'153'511.80	15'013'326.02
Total de l'actif		17'528'492.20	3'153'511.80	20'682'004.00
PASSIF				
Engagements à court terme:				
Emprunts et dettes bancaires à court terme		668'229.00	7'287'250.90	7'955'479.90
Fournisseurs et autres créanciers		383'972.00	3'434'759.23	3'818'731.23
Autres dettes à court terme		4'621'112.33	-3'434'759.13	1'186'353.20
Total des engagements à court terme		5'673'313.33	7'287'251.00	12'960'564.33
Engagements à long terme:				
Dettes à long terme	4	9'392'134.00	-7'685'043.32	1'707'090.68
Passifs d'impôts différés	5		887'826.03	887'826.03
Total des engagements à long terme		9'392'134.00	-6'797'217.29	2'594'916.71
Total des engagements		15'065'447.33	490'033.71	15'555'481.04
Fonds propres:				
Capital-actions		13'000'000.00		13'000'000.00
Bénéfices/(Pertes) accumulés		-11'713'426.13	2'534'646.09	-9'178'780.04
Part des fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère		1'286'573.87	2'534'646.09	3'821'219.96
Actionnaires minoritaires		1'176'471.00	128'832.00	1'305'303.00
Total des fonds propres		2'463'044.87	2'663'478.09	5'126'522.96
Total du Passif		17'528'492.20	3'153'511.80	20'682'004.00

Notes:

1. Transfert des immeubles de placement, précédemment classés sous immeubles propre usage. Evaluation des immeubles et terrains de placements à la valeur du marché.
2. Transfert des immeubles de placement et diminution des fonds d'amortissements y relatifs, suite à ce transfert.
3. Correction de valeur de la participation Bertola Sàrl détenue par le Groupe. Cette société n'a pas d'activité et ne génère de ce fait aucun cash flow. Elle est entrée en liquidation le 6 mars 2006.
4. Effet d'actualisation du compte courant avec l'administration fiscale cantonale du canton de Vaud, ayant bénéficié d'un règlement différé jusqu'au 30 avril 2008 (voir note 17).
5. Impôts différés sur les positions 1 à 4 ci avant.

NOTE 27 EFFETS DE LA TRANSITION RPC - IFRS AU 31.12.2004

Compte de résultat consolidé	Notes en bas de page	2004	Effets de transition	2004
CHF		RPC	RPC - IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	1	3'988'004.00	-48'031.00	4'036'035.00
Prix de revient des ventes	6	-1'663'189.00	-408'122.53	-1'255'066.47
Bénéfice brute		2'324'815.00	-456'153.53	2'780'968.53
Charges du personnel	6	-1'502'212.00	19'706.00	-1'521'918.00
Autres charges d'exploitation	6	-1'111'325.00	424'158.31	-1'535'483.31
Amortissements	2	-82'089.00	-5'899.12	-76'189.88
Autres charges et produits	3	-195'831.00	-358'000.00	162'169.00
Bénéfice/(Perte) opérationnel		-566'642.00	-376'188.34	-190'453.66
Coût financier net	4	-439'811.00	85'414.60	-525'225.60
Bénéfice/(Perte) avant impôts		-1'006'453.00	-290'773.74	-715'679.26
Impôts	5	-14'639.00	72'977.18	-87'616.18
Bénéfice/(Perte) de la période		-1'021'092.00	-217'796.55	-803'295.45
<u>Bénéfice/(Perte) attribuable aux:</u>				
Actionnaires du groupe CI Com SA		-1'018'353.00		-800'556.45
Actionnaires minoritaires		-2'739.00		-2'739.00

Notes:

1. Ajustement provision pour pertes sur clients et reclassements.
2. Ajustement des amortissements sur immobilisation corporelles pour propre usage, suite au transferts des immeubles de placements au 01.01.2004. (voir note 13)
3. Ajustement de valeur d'un terrain de placement à sa valeur de marché (voir notes 13).
4. Effet d'actualisation du compte courant avec l'administration fiscale cantonale du canton de Vaud, ayant bénéficié d'un règlement différé jusqu'au 30 avril 2008 (voir note 17). Reclassement de diverses charges et produits d'exploitation (voir point 6 ci-après).
5. Impôts différés sur les position 1 à 4 ci avant.
6. Reclassements de divers charges et produits d'exploitations.

NOTE 28 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Jusqu'au 4 mai 2006, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun évènement postérieur à la clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'Assemblée générale des actionnaires de
CI Com SA, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de réviseurs des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds propres, tableau de financement et annexe) de Ci Com SA (pages 34 à 64) et ses filiales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005. Les comptes consolidés de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 2 juin 2005, une opinion d'audit sans réserve.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

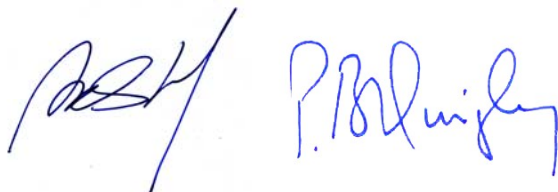
Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les *International Standards on Auditing (ISA)*. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les *International Financial Reporting Standards*, et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Nous attirons en outre votre attention sur la note 18 aux comptes consolidés relative au litige opposant le Groupe aux anciens actionnaires majoritaires d'une filiale et portant sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève à CHF 704,977, dette qui a été intégralement comptabilisée. Le procès est en cours et l'issue demeure incertaine. Toutefois et parallèlement, le Groupe a engagé une action en garantie de passif à l'encontre de ces anciens actionnaires. Comme expliqué en note 18 également, les titres acquis sont actuellement nantis en faveur des anciens actionnaires.

DELOITTE SA



Michèle Costafrolaz
Réviseur responsable

Peter Quigley

Le 4 mai 2006

Bilans au 31 décembre 2005 et 2004

ACTIF

	2005 CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités	16'995	58'390
Créances à court terme	62	38
Comptes de régularisation	10'975	100'000
ACTIF CIRCULANT	28'032	158'429
Immobilisations financières	7'328'049	7'503'619
Participations	9'995'403	10'034'000
./. Provision	(4'583'420)	(4'583'420)
Prêts à des tiers	527'684	495'658
Prêts à des sociétés du groupe	1'388'382	1'557'381
ACTIF IMMOBILISE	7'328'049	7'503'619
TOTAL DE L'ACTIF	7'356'081	7'662'047

Bilans au 31 décembre 2005 et 2004

PASSIF

	2005 CHF	Exercice précédent CHF
Fonds étrangers à court terme		
Dettes à court terme	835'217	792'550
Envers des tiers	49'616	26'110
Solde à payer pour l'acquisition de Joseph Bertola SA	785'601	766'440
Emprunts à court terme	0	304'900
Comptes de régularisation	142'376	82'090
Fonds étrangers à long terme	4'549'844	4'278'305
Créanciers fiscaux	1'837'600	1'837'600
Envers des sociétés du groupe	2'712'244	2'440'705
FONDS ETRANGERS	5'527'437	5'457'845
Capital-actions	13'000'000	13'000'000
Réserves légales	1'029'150	1'029'150
Réserve générale	1'029'150	1'029'150
Déficit au bilan	(12'200'506)	(11'824'948)
Report des exercices précédents	(11'824'948)	(11'437'502)
Résultat de l'exercice	(375'558)	(387'445)
FONDS PROPRES	1'828'644	2'204'202
TOTAL DU PASSIF	7'356'081	7'662'047

CI Com SA

Comptes de profits & pertes 2005 et 2004

	2005 CHF	2004 CHF
Produits des participations	20'780	0
Produits financiers	98'853	107'656
Produits de change	2'609	20'538
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits divers	29'580	0
TOTAL DES PRODUITS	151'822	128'195
Frais généraux	(258'514)	(245'018)
Frais financiers	(158'778)	(174'535)
Impôts et taxes	(9'555)	(10'847)
Perte de change	0	0
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	(100'534)	(85'240)
TOTAL DES CHARGES	(527'381)	(515'640)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(375'558)	(387'445)

Annexes aux comptes annuels 2005 et 2004**ACTIFS**

Liquidités : Les liquidités ont baissé légèrement par rapport au 31.12.2005

Créances à court terme : Il s'agit uniquement de l'impôt anticipé des années 2004 et 2005 qui va être récupéré durant l'exercice 2006.

Immobilisations financières : Ce poste se compose des participations dans CC Management SA, Joseph Bertola SA, du prêt à CC Management SA ainsi que d'un prêt consenti à un tiers. Les intérêts à recevoir, les prêts sont également classés dans les immobilisations financières. La participation Horizon Educat. & Techn. Ltd. a été vendue en 2005. Ce poste comprend également un prêt accordé à un ancien membre de la direction de J. Bertola SA pour l'acquisition d'actions de cette société. Ce prêt porte intérêt à 6% l'an jusqu'au 31 mars 2005 et à 4.5 % l'an depuis le 1^{er} avril 2005. Lors du départ de ce dirigeant, la Société s'est engagée à acquérir ses titres. Un calcul sera effectué afin de racheter les actions au prix des fonds propres à son départ diminué du prêt et des intérêts consentis.

Participations importantes

<u>En 2005</u>	Capital de la société	Quote-part (%)
CC Management SA, Cheseaux Gestion immobilière	CHF 4'700'000	100 %
Joseph Bertola SA. Annemasse (FR) Opérations d'agrée en douane	EUR 900'000	81,1 %
<u>En 2004</u>	Capital de la société	Quote-part (%)
CC Management SA, Cheseaux Gestion immobilière	CHF 4'700'000	100 %
Joseph Bertola SA. Annemasse (FR) Opérations d'agrée en douane	EUR 899'449	74,32 %
Horizon Education & Technology Ltd Education	USD 120'000	100 %

Annexes aux comptes annuels 2005 et 2004**Indications sur l'actionnaire le plus important**

Au 31 décembre 2005 ainsi qu'en 2004, la société financière Newer SA à Genève, détenait 100% des actions nominatives de CI Com SA, de valeur nominale de CHF 10.00 chacune, soit le 43,85% du capital et 61% des voix.

Actifs mis en nantissement

Selon la convention de cession, pour garantir le paiement du prix convenu pour l'achat des actions de Joseph Bertola SA, ainsi que les intérêts, le cessionnaire déclare affecter en gage à titre de nantissement au profit des cédants, les 4'385 actions acquises.

PASSIFS

Dettes à court terme : Il s'agit principalement du solde à verser aux anciens actionnaires de la société Joseph Bertola SA dans le cadre de l'acquisition par CI Com de cette dernière.

Comptes de régularisation : Il s'agit de provisions usuelles comptabilisées lors du bouclage des comptes.

Emprunt à long terme : Il s'agit de l'emprunt auprès de Joseph Bertola SA qui a servi principalement au financement des activités de CC Management SA et au développement d'une nouvelle stratégie pour le groupe.

Créanciers fiscaux à long terme : Ce poste représente uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés.

Annexes aux comptes annuels 2005 et 2004***FONDS PROPRES*****Capital-actions**

Le capital-actions de CI Com SA s'élève à CHF 13,000,000. Il est composé de 570,000 actions nominatives de CHF 10 chacune entièrement libérées et de 365,000 actions au porteur de CHF 20 chacune cotées à la bourse suisse.

Capital conditionnel

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2001, il a été introduit dans les statuts à l'article 5bis, un capital conditionnel d'un montant maximum de CHF 1'300'000 par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF10.00 et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.00. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe. En conséquence le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 28 juin 2003, les options ont été réparties entre les membres du Conseil d'Administration, mais au 31 décembre 2005, aucune augmentation n'a été effectuée.

Capital autorisé

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2004, il a été introduit dans les statuts à l'article 5ter un capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé jusqu'au 29 juin 2006 d'augmenter le capital actions de la société d'un montant de CHF 1'300'000 au plus, par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives liées, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.00 et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.00 qui devront être entièrement libérées. Le Conseil d'Administration peut procéder à l'augmentation de capital en entier ou par tranches. Comme pour la présentation des comptes des exercices précédents, les postes d'actifs sont directement diminués des provisions qui leur sont affectées. Cette démarche vise à refléter le plus justement possible la réalité économique des actifs et des passifs.

Annexes aux comptes annuels 2005 et 2004**Réserve Générale**

L'utilisation de la réserve générale s'élevant à CHF 1,029,150 est restreinte conformément à l'art. 671 al 3 CO.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES***Produits***

Les produits s'élèvent à CHF 151'822. Ils comprennent CHF 20'780 d'intérêts provenant d'un prêt fait a une participation, CHF 98'853 de produits financiers et CHF 2'609 de produits sur différence de change. Les produits divers, CHF 29'580, sont constitués par le gain réalisé sur la vente d'une participation.

Charges

La société a connu pour l'exercice 2005 une baisse sensible des charges. Toutefois, elle a extourné un produit à recevoir d'une filiale.

LITIGE EN COURS

Suite au rachat par CI Com SA des 4385 actions représentant le 74.32 % du capital-actions de Joseph Bertola SA en avril 2000, un litige existe à ce jour sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 704,977 (€453,477.90 au taux de change de 1.5546) à la date du bilan. L'échéance dudit montant était fixée au 30 juin 2001. L'acte de cession retient un intérêt de 5 % à compter du 30 juin 2000. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 1005 dû au fait que ce litige a été porté devant le tribunal compétent en France. Le procès est en cours et son issue est incertaine. Toutefois et parallèlement, la Société a engagé une action en garantie de passif à l'encontre de ces anciens actionnaires.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'Assemblée générale des actionnaires de
Ci Com SA, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Ci Com SA (pages 66 à 72) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 2 juin 2005, une opinion d'audit sans réserve.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à la répartition du bénéfice disponible sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un déficit au bilan de CHF 12,200,506.

Etant donné que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 725 alinéa 1 CO.

Nous attirons en outre votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels relative au litige opposant la Société aux anciens actionnaires majoritaires d'une filiale et portant sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève à CHF 704,977, dette qui a été intégralement comptabilisée. Le procès est en cours et l'issue demeure incertaine. Toutefois et parallèlement, la Société a engagé une action en garantie de passif à l'encontre de ces anciens actionnaires. Comme expliqué dans cette même note également, les titres acquis sont actuellement nantis en faveur des anciens actionnaires.

DELOITTE SA



Michèle Costafrolaz
Réviseur responsable



Peter Quigley

Le 4 mai 2006